



DEPARTEMENT  
DES YVELINES

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MESNIL LE ROI

## AVIS D'APPEL À CANDIDATURE AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANTS À DES ACTIONS D'ANIMATION, DE PRÉVENTION ET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DANS LA COMMUNE

### Madame Le Maire informe

Suite à l'installation du nouveau conseil municipal, le vendredi 27 mars dernier, et en application des articles L.123-6, R.123-11, et R.123-12 du Code de l'action sociale et des familles, un appel à candidatures est lancé afin de renouveler les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du Mesnil Le Roi.

Le Conseil d'administration, présidé par Madame le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ».

8 postes sont ainsi à pourvoir, dont 4 sont réservés aux associations suivantes :

- l'Union départementale des associations familiales (UDAF),
- les associations de retraités et de personnes âgées du département,
- les associations de personnes handicapées du département,
- les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en adressant une liste comportant au moins trois personnes, sauf impossibilité dûment justifiée. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- dûment mandatées par l'association pour la représenter, le cas échéant,
- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune,
- ne fournissant pas de biens ou de services au CCAS, n'entretenant aucune relation de prestation avec celui-ci et
- n'étant pas membres du conseil municipal.

### DELAI IMPÉRATIF

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront nous parvenir au plus tard le **16 avril 2026**, sous pli recommandé avec accusé de réception ou par dépôt en main propre auprès du CCAS en mairie.

Fait au Mesnil le Roi, le 31 mars 2026,

Le Maire

  
Aline BILLE

